Les @nalyses du CRISP en ligne

Les gouvernements de la Région de Bruxelles-Capitale (1989-2026)

Caroline Sägesser

Six cent quinze jours après les élections du 9 juin 2024, la Région de Bruxelles-Capitale dispose enfin d'un gouvernement de plein exercice. La coalition dirigée par Boris Dilliès réunit le MR, le PS et Les Engagés du côté francophone, et Groen, Anders (le nouveau nom de l'Open VLD) et Vooruit du côté néerlandophone ; elle est en outre soutenue de l'extérieur par le CD&V. Les raisons de cette très longue crise politique ont été abondamment analysées et commentées [1]. L'objectif de cette *@nalyse du CRISP en ligne* est de mettre en perspective la composition du gouvernement Dilliès avec celle des onze gouvernements qui l'ont précédé. Cet examen fait notamment ressortir les spécificités de la vie politique dans la Région bruxelloise, qui n'a jamais été gouvernée par une coalition composée des mêmes formations politiques que celles alors au pouvoir dans les autres entités fédérées ou au niveau fédéral.

Le 14 février 2026, le gouvernement Dilliès est devenu le douzième gouvernement bruxellois depuis la création de la Région de Bruxelles-Capitale en 1989. Le douzième, bien que seules huit élections régionales aient été organisées de 1989 à 2024. En effet, la législature 1999-2004 a été mouvementée puisqu'elle a vu se succéder quatre gouvernements, de la même composition politique mais dirigés par un ministre-président différent, toujours issu du parti libéral : la tête du gouvernement bruxellois a tout d'abord été occupée par Jacques Simonet (PRL), puis par François-Xavier de Donnea (PRL) à partir du 18 octobre 2000, ensuite par Daniel Ducarme (MR) à dater du 6 juin 2003, et enfin à nouveau par J. Simonet dès le 18 février 2004. Par ailleurs, durant la législature 2009-2014, Charles Picqué (PS) a laissé sa place à Rudi Vervoort (PS) un an avant le scrutin.

La durée de la formation du gouvernement

Rappelons tout d'abord la longueur de la crise politique qui a précédé la constitution du gouvernement Dilliès. Le tableau 1 présente la durée de la formation des gouvernements bruxellois. Jusqu'à présent, celle-ci n'avait jamais dépassé les deux mois ; et bien que cette durée ait eu tendance à s'allonger depuis 1989, la longueur de la

---

[1] Cf. notamment J. FANIEL, J.-P. NASSAUX (interviewés par M. STASSART), « Région de Bruxelles-Capitale : pourquoi ça bloque ? », *Les @nalyses du CRISP en ligne*, 1er février 2026, www.crisp.be.

formation du gouvernement Dilliès présente à l'évidence un caractère tout à fait exceptionnel.

Tableau 1. Nombre de jours qui séparent le scrutin de la mise en place du gouvernement bruxellois

Gouvernement	Élection	Entrée en fonction	Intervalle
Picqué I	18/06/1989	12/07/1989	24 jours
Picqué II	21/05/1995	23/06/1995	33 jours
Simonet I	13/06/1999	14/07/1999	31 jours
Picqué III	13/06/2004	18/07/2004	35 jours
Picqué IV	07/06/2009	15/07/2009	38 jours
Vervoort II	25/05/2014	20/07/2014	56 jours
Vervoort III	26/05/2019	18/07/2019	53 jours
Dilliès	09/06/2024	14/02/2026	615 jours

Remarque : l'intervalle court du lendemain du scrutin au jour de l'élection du nouveau gouvernement inclus.

Les raisons de la longueur de la crise politique bruxelloise qui a précédé la formation du gouvernement Dilliès sont nombreuses. Mais il en est une, directement produite par les résultats des élections, qui explique que la composition du futur gouvernement n'ait pas pu se dessiner rapidement, comme cela avait été le cas après les autres scrutins. Un gouvernement bruxellois exige le soutien d'une majorité absolue des députés au sein de chacun des deux groupes linguistiques du Parlement régional (mécanisme de la double majorité). Or un nouveau parti s'est classé deuxième dans le groupe linguistique néerlandophone et en a remporté 3 des 17 sièges : la Team Fouad Ahidar, du nom de son chef de file auparavant membre de Vooruit, ancien président de l'Assemblée de la Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC) et ancien premier vice-président du Parlement bruxellois, dont ni les électeurs ni les candidats n'étaient exclusivement néerlandophones. Ainsi, pour disposer d'une majorité au sein de ce groupe, il fallait construire une majorité soit à 3 avec la Team Fouad Ahidar, soit à 4, alors que l'exécutif bruxellois ne réserve, sauf modification de la législation via une ordonnance spéciale, que 3 postes aux néerlandophones : 2 portefeuilles ministériels et 1 poste de secrétaire d'État [2]. Au départ de cette difficulté qui empêchait toute solution rapide, s'est ensuite développée une crise politique aux multiples rebondissements [3].

La composition politique des gouvernements bruxellois

Le tableau 2 présente la composition politique des douze gouvernements bruxellois qui se sont succédé depuis 1989. Plusieurs changements de nom et de composition des partis qui les ont composés sont à noter. Le PRL et le FDF se sont associés à partir

---

2 Aux termes de l'article 41 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises (*Moniteur belge*, 14 janvier 1989), les secrétaires d'État ne font pas partie du gouvernement bruxellois, mais ils « peuvent assister en tout ou en partie aux réunions de celui-ci ».

3 Cf. notamment J.-P. NASSAUX, « Un gouvernement bruxellois après 613 jours ? Non, peut-être ! », *Les @nalyses du CRISP en ligne*, 6 mars 2026, www.crisp.be.

de 1993 et ont été rejoints par le MCC en 1998 ; la fédération PRL FDF MCC est devenue le MR en 2002 ; le FDF a quitté cette formation en 2011 et a pris pour nom Défi en 2015. Le CVP est devenu le CD&V en 2001. Le SP est devenu le SP.A en 2001, puis Vooruit en 2021 ; à Bruxelles, il s'est présenté sous le nom de one.brussels-sp.a aux élections régionales de 2019, et de Vooruit.brussels lors de celles de 2024. Le VLD est devenu l'Open VLD en 2007, puis Anders en 2026. Le PSC est devenu le CDH en 2002 puis Les Engagés en 2022. Groen! est devenu Groen en 2012.

Tableau 2. Composition politique des gouvernements bruxellois (1989-2026)

Élection	Gouvernement	Majorité	Entrée en fonction
18/06/1989	Picqué I	PS/FDF/PSC/ CVP/SP/VU	12/07/1989
21/05/1995	Picqué II	Fédération PRL FDF/PS/ CVP/SP/VU	23/06/1995
13/06/1999	Simonet I	Fédération PRL FDF MCC/PS/ CVP/VLD/SP	14/07/1999
	de Donnea	Fédération PRL FDF MCC/PS/ CVP/VLD/SP	18/10/2000
	Ducarme	MR/PS/ CD&V/VLD/SP.A	06/06/2003
	Simonet II	MR/PS/ CD&V/VLD/SP.A	18/02/2004
13/06/2004	Picqué III	PS/CDH/Écolo/ VLD/SP.A/CD&V	18/07/2004
07/06/2009	Picqué IV	PS/Écolo/CDH/ Open VLD/CD&V/Groen!	15/07/2009
	Vervoort I	PS/Écolo/CDH/ Open VLD/CD&V/Groen	07/05/2013
25/05/2014	Vervoort II	PS/FDF/CDH/ Open VLD/SP.A/CD&V	20/07/2014
26/05/2019	Vervoort III	PS/Écolo/Défi/ Groen/Open VLD/one.brussels-sp.a	18/07/2019
09/06/2024	Dilliès	MR/PS/Les Engagés/ Groen/Anders/Vooruit.brussels/CD&V	14/02/2026

Il est à noter que, sous le deuxième mandat de C. Picqué, le départ de la VU de la coalition, marqué par la démission de Vic Anciaux, le 21 novembre 1997, a *de facto* modifié la composition politique de la coalition car ce secrétaire d'État n'a pas été remplacé [4].

Cet épisode mis à part, tous les gouvernements ont compté trois partis néerlandophones, et même quatre si l'on inclut le CD&V dans la coalition Dilliès, que ce parti soutient sans pour autant y détenir de portefeuille.

---

[4] Sur les raisons et les circonstances de cette démission, cf. J. FANIEL, C. ISTASSE, « Les démissions ministérielles dans les entités fédérées (1981-2017) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2330-2331-2332, 2017, p. 51.

Du côté francophone, la situation est un peu plus complexe. En règle générale, trois partis forment l'aile francophone de la coalition bruxelloise. Cependant, de 1993 à 2011, les libéraux et le FDF se sont associés, d'abord sous la forme d'une Fédération, puis au sein du MR. Par conséquent, le gouvernement Picqué II et ceux qui se sont succédé durant la législature 1999-2004 n'ont compté formellement que deux partenaires francophones (le PS, d'une part, et, d'autre part, la Fédération PRL FDF, devenue PRL FDF MCC, puis rebaptisée MR), mais concrètement, les membres francophones de l'exécutif appartenaient à trois partis : le PS, le FDF et le PRL ou, par la suite, les libéraux du MR.

Le PS a été de tous les gouvernements depuis la création de la Région, détenant en outre quasiment toujours le poste de ministre-président, à l'exception de la législature 1999-2004, où cette fonction est revenue au PRL, et depuis le 14 février 2026, quand B. Dilliès a pris la tête du nouveau gouvernement. Son homologue néerlandophone, le SP (devenu le SP.A puis Vooruit, et se présentant au scrutin régional depuis 2014 sous une étiquette spécifiquement bruxelloise) n'a été absent du gouvernement bruxellois que durant la seule législature 2009-2014 : porté par les bons résultats d'Écolo au sein du groupe linguistique français, et la constitution d'un Olivier (PS/Écolo/CDH) en son sein, Groen! a alors remplacé le SP.A au sein de la coalition régionale.

La situation des chrétiens-démocrates flamands est longtemps restée proche de celle des socialistes : le CVP s'est largement imposé comme le premier parti néerlandophone à Bruxelles en 1989 et a toujours été représenté au gouvernement régional jusqu'en 2019, y compris durant la législature 1999-2004, lors de laquelle ce parti (rebaptisé CD&V en 2001) s'est retrouvé dans l'opposition au niveau fédéral et au niveau flamand. Mais cette formation a connu un déclin électoral continu depuis lors, au point d'être rejetée dans l'opposition en 2019 et de devenir le plus petit parti néerlandophone à Bruxelles en 2024 [5]. Du côté francophone, les partis de filiation sociale-chrétienne successifs (PSC, puis CDH et actuellement Les Engagés) ont été nettement moins présents au pouvoir à Bruxelles puisqu'ils ont participé au gouvernement, en moyenne, un peu plus d'une législature sur deux. Au total, de 1989 à 2026, le CVP/CD&V a occupé le pouvoir durant 30 ans, tandis que le PSC/CDH/Les Engagés ne s'y est trouvé que pendant 20 ans.

C'est assurément au sein de la famille libérale que ce contraste est le plus prononcé. Les libéraux flamands (VLD puis Open VLD, depuis 2026 Anders) ont été de tous les gouvernements bruxellois depuis 1999, alors que leurs homologues francophones n'avaient, jusqu'au 14 février 2026, été présents au gouvernement bruxellois que lors des législatures 1995-1999 et 1999-2004. Lors de la seconde, ils avaient détenu la ministre-présidence, occupée successivement par J. Simonet, F.-X. de Donnea, D. Ducarme et à nouveau J. Simonet. Du côté des libéraux néerlandophones, présents sans discontinuer au gouvernement bruxellois depuis 1999, le casting a montré une grande stabilité : devenu ministre régional dans le gouvernement de Donnea en 2000,

---

5 Cf. B. BIARD, P. BLAISE, J. FANIEL, C. ISTASSE, V. LEFEBVE, C. SÄGESSER, D. VAN DEN ABBEEL, « Les résultats des élections du 9 juin 2024. II. Parlements régionaux et communautaires », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2656-2657, 2025, p. 56-57.

Guy Vanhengel occupera cette fonction quasi sans discontinuer [6] jusqu'en juillet 2019, détenant le portefeuille des Finances et du Budget durant quasiment 15 ans.

Les écologistes ont été absents des gouvernements bruxellois durant les quinze premières années de la Région. Lorsque, au terme des élections du 13 juin 1999, les Verts ont réalisé un résultat qui leur ouvrait les portes du gouvernement fédéral et des gouvernements flamand, wallon, francophone et germanophone, le gouvernement bruxellois est demeuré le seul dans lequel ils ne sont pas montés : l'assemblée d'Écolo a rejeté les termes de l'accord négocié. L'alliance des socialistes et des libéraux s'est passée des écologistes. Cinq ans plus tard, et alors qu'ils ont enregistré une lourde défaite aux élections du 13 juin 2004, les écologistes sont néanmoins entrés pour la première fois dans un gouvernement bruxellois. Seul Écolo a rejoint la majorité : l'Olivier (coalition associant socialistes, sociaux-chrétiens et écologistes) ne disposait pas d'une majorité au sein du groupe linguistique néerlandais, où s'est maintenue une tripartite traditionnelle associant libéraux, socialistes et sociaux-chrétiens. Sorti victorieux du scrutin, Écolo est resté dans la majorité en 2009 ; il y a été rejoint par Groen! qui, malgré un tassement électoral, a alors remplacé le SP.A au sein de la majorité néerlandophone. Ayant subi une défaite électorale, les Verts, tant francophones que néerlandophones, ont quitté la majorité en 2014. Ils l'ont retrouvée ensemble en 2019. Une nouvelle défaite électorale d'Écolo, cinq ans plus tard, l'a écarté de la coalition formée en 2026, tandis que Groen, arrivé pour la seconde fois en tête du collège néerlandais, est resté aux affaires.

Le FDF, devenu Défi, présente un profil particulier puisque l'implantation de ce parti francophone a toujours été concentrée en région bruxelloise et dans la périphérie. Il a logiquement été fréquemment au pouvoir à la Région, d'abord sans les libéraux dans le premier gouvernement Picqué, puis avec ceux-ci, en tant que branche de la Fédération PRL FDF, ensuite PRL FDF MCC, puis du MR. Le refus de la scission de Bruxelles-Hal-Vilvorde ayant conduit le FDF à quitter le MR en 2011, ce départ lui a fermé les portes des gouvernements fédéraux Di Rupo (PS/MR/CD&V/SP.A/ Open VLD/CDH) puis Michel (N-VA/MR/CD&V/Open VLD). Mais il lui a toutefois permis de revenir dans la majorité bruxelloise, au sein des gouvernements Vervoort II puis Vervoort III, sans les libéraux francophones.

Enfin, les nationalistes flamands de la Volksunie ont fait partie du premier gouvernement bruxellois et de son successeur : la VU formait alors la majorité au sein du groupe linguistique néerlandais avec le CVP et le SP. Son représentant au sein du gouvernement, V. Anciaux, secrétaire d'État pour la Recherche scientifique et l'Énergie, a démissionné le 21 novembre 1997, à la suite d'un désaccord portant sur le cadre linguistique des pompiers, entraînant la paralysie de la Commission communautaire commune (COCOM) [7] ; il n'a pas été remplacé.

---

6 Devenant vice-Premier ministre, il céda sa place à Jean-Luc Vanraes lors de la constitution du gouvernement Picqué IV, le 16 juillet 2009, pour la récupérer dès le 16 décembre 2011, ses fonctions fédérales ayant alors pris fin. Cf. J. FANIEL, C. ISTASSE, « Les démissions ministérielles dans les entités fédérées (1981-2017) », *op. cit.*, p. 57.

7 J.-P. NASSAUX, « Le groupe de travail sur le fonctionnement des institutions bruxelloises. Première phase : octobre 1999-mai 2000 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1682, 2000, p. 5.

Le tableau 3 présente la durée d'exercice des responsabilités par les différents partis politiques, depuis 1989 jusqu'au 14 février 2026. Les périodes d'affaires courantes ont été incluses.

Tableau 3. Durée de la participation des différents partis aux gouvernements bruxellois (12 juillet 1989 - 14 février 2026)

Partis francophones		Partis néerlandophones	
PS	36 ans 7 mois 3 jours	SP/SP.A/Vooruit	31 ans 7 mois 13 jours
FDF/Défi	26 ans 7 mois 15 jours	CVP/CD&V	30 ans 13 jours
PSC/CDH/Les Engagés	20 ans 11 mois 20 jours	VLD/Open VLD/Anders	26 ans 7 mois 14 jours
Écolo	16 ans 7 mois 8 jours	Groen!/Groen	11 ans 7 mois 10 jours
PRL/MR	9 ans 28 jours	VU	8 ans 4 mois 14 jours

La symétrie avec les autres coalitions

Depuis 1993, la Constitution belge impose que les élections pour les différents parlements de Région et de Communauté aient lieu le même jour – disposition mise en œuvre pour la première fois le 21 mai 1995 – et que ces scrutins coïncident avec les élections pour le Parlement européen – règle appliquée depuis le scrutin européen du 13 juin 1999. En outre, l'habitude a été prise depuis le scrutin du 25 mai 2014 d'organiser également les élections fédérales – c'est-à-dire l'élection directe de la Chambre des représentants et le renouvellement, indirect quant à lui, du Sénat – le même jour. Dans ce cas, il ne s'agit pas d'une obligation constitutionnelle mais d'une pratique qui s'est imposée dans les faits [8].

Le tableau 4 indique les dates des élections régionales en Région de Bruxelles-Capitale et précise si elles ont ou non coïncidé avec des élections fédérales.

Tableau 4. Dates des élections régionales et communautaires et éventuelle coïncidence avec les élections fédérales

Élections régionales et communautaires	Élections fédérales
18 juin 1989 *	non
21 mai 1995	oui
13 juin 1999	oui
13 juin 2004	non
7 juin 2009	non
25 mai 2014	oui
26 mai 2019	oui
9 juin 2024	oui

* Première élection régionale bruxelloise, seule assemblée à être élue ce jour-là.

8 Certes, depuis 2014, l'article 65 de la Constitution stipule que « les élections pour la Chambre ont lieu le même jour que les élections pour le Parlement européen ». Mais cette règle n'est pas entrée en vigueur à ce jour : en vertu d'une disposition transitoire inscrite dans ce même article 65, elle ne sera d'application que lorsqu'aura été adoptée une loi spéciale en décidant ainsi. Cf. C. ISTASSE, C. SÄGESSER, « La simultanéité des élections en Belgique dans le contexte européen », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2608, 2024.

Le tableau 5 compare les coalitions mises en place en Région de Bruxelles-Capitale, en Wallonie, en Flandre et au niveau fédéral, en distinguant les groupes linguistiques, après les élections régionales et communautaires. Il permet de constater qu'à aucun moment, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale n'a été formé des mêmes partis que ceux qui allaient constituer le gouvernement fédéral (dont la mise en place est systématiquement plus lente) dans le cas d'élections organisées simultanément au niveau fédéral et au niveau régional et communautaire. De plus, à aucun moment, les partis francophones du gouvernement bruxellois n'ont été les mêmes que ceux qui allaient former le gouvernement wallon, et à aucun moment les partis néerlandophones du gouvernement bruxellois n'ont été les mêmes que ceux qui allaient composer le gouvernement flamand.

En l'absence de scrutins simultanés ou, en 1989, d'élection directe du Parlement wallon et du Parlement flamand, le gouvernement bruxellois s'est-il formé des mêmes partis que ceux qui étaient au pouvoir dans les deux autres Régions ou au fédéral ? Non plus. Après la première élection du Parlement bruxellois, s'est mis en place le premier exécutif présidé par C. Picqué. Il se composait, du côté francophone, du PS, du FDF et du PSC et, du côté néerlandophone, du CVP, du SP et de la VU. Au niveau national, le gouvernement Martens VIII réunissait alors les sociaux-chrétiens et les socialistes des deux côtés de la frontière linguistique et la VU mais il ne comprenait pas le FDF. Du côté wallon, l'exécutif Anselme (PS/PSC) ne comprenait pas non plus le FDF et, du côté flamand, l'exécutif Geens IV réunissait les sociaux-chrétiens, les socialistes et la VU, mais aussi les libéraux. Les élections régionales et communautaires de 2004 et de 2009 n'ont pas été accompagnées d'élections fédérales. Les gouvernements bruxellois qui en ont émergé n'ont pas répliqué la majorité en place au niveau fédéral : en 2004, le gouvernement Picqué III incluait le CDH, Écolo et le CD&V, absents du gouvernement Verhofstadt II (VLD/PS/MR/SP.A–Spirit) et, à l'inverse, ne comprenait pas le MR, au pouvoir au niveau fédéral ; de même, le gouvernement Picqué IV installé à l'été 2009 incluait le PS, le CDH, l'Open VLD et le CD&V, tout comme le gouvernement Van Rompuy (CD&V/MR/PS/Open VLD/CDH), mais il associait également les deux partis écologistes, tandis que le gouvernement fédéral intégrait le MR. Bref, à aucun moment de son histoire, le gouvernement bruxellois n'a été constitué par les mêmes partis que les gouvernements des autres entités fédérées ou que le gouvernement fédéral.

Par ailleurs, le poids respectif des députés wallons (75) et des députés francophones bruxellois (19) au sein du Parlement de la Communauté française explique que le gouvernement de la Communauté ne dispose pas automatiquement d'une majorité au sein du groupe linguistique français du Parlement bruxellois. Actuellement, tel est le cas du gouvernement Degryse puisque le MR et Les Engagés n'atteignent pas ensemble une majorité au sein du groupe linguistique français du Parlement bruxellois ; tel était également le cas du gouvernement Onkelinx II (21 juin 1995 - 6 juillet 1999), dont la bipartite PS/PSC ne disposait pas d'une majorité parmi les membres francophones du Parlement bruxellois (24 sièges sur 65).

Tableau 5. Majorités mises en place en Région de Bruxelles-Capitale après les élections régionales et majorités alors installées ou en place en Région wallonne, en Flandre et au niveau fédéral

	Majorité bruxelloise		Majorité wallonne [1]	Majorité flamande	Majorité fédérale	
	Partis francophones	Partis néerlandophones			Partis francophones	Partis néerlandophones
18 juin 1989 *	PS/FDF/PSC	CVP/SP/VU	PS/PSC	CVP/SP/PVV/VU	PS/PSC	CVP/SP/VU
21 mai 1995 **	Fédération [2]/PS	CVP/SP/VU	PS/PSC	CVP/SP	PS/PSC	CVP/SP
13 juin 1999 **	Fédération [2]/PS	CVP/VLD/SP	PS/Fédération [2]/Écolo	VLD/SP/Agalev/VU&ID	PS/Fédération [2]/Écolo	VLD/SP/Agalev
13 juin 2004 ***	PS/CDH/Écolo	VLD/SP.A/CD&V	PS/CDH	CD&V/VLD/SP.A/ Spirit/N-VA	PS/MR	VLD/SP.A–Spirit
7 juin 2009 ***	PS/Écolo/CDH	Open VLD/CD&V/ Groen!	PS/Écolo/CDH	CD&V/SP.A/N-VA	MR/PS/CDH	CD&V/Open VLD
25 mai 2014 **	PS/FDF/CDH	Open VLD/SP.A/ CD&V	PS/CDH puis MR/CDH	N-VA/CD&V/ Open VLD	MR	N-VA/CD&V/ Open VLD
26 mai 2019 **	PS/Écolo/Défi	Groen/Open VLD/ one.brussels-sp.a	PS/MR/Écolo	N-VA/CD&V/ Open VLD	PS/MR/Écolo	CD&V/Open VLD/ SP.A/Groen
9 juin 2024 **	MR/PS/Les Engagés	Groen/Anders/ Vooruit.brussels/CD&V [3]	MR/Les Engagés	N-VA/Vooruit/CD&V	MR/Les Engagés	N-VA/Vooruit/CD&V

Le système de partis germanophone étant spécifique, le gouvernement germanophone n'est pas inclus dans ce tableau.

* Scrutin régional bruxellois uniquement.

** Élections régionales, communautaires et fédérales.

*** Élections régionales et communautaires.

[1] La composition politique du gouvernement de la Communauté française est identique à celle du gouvernement wallon, excepté durant la législature 2014-2019, aucun changement de majorité n'étant intervenu au niveau de la Communauté française.

[2] Fédération PRL FDF, puis PRL FDF MCC, puis MR.

[3] Le CD&V soutient la majorité mais n'est pas représenté au sein de l'exécutif.

Le poste de ministre-président

Par-delà les partis qui forment les coalitions gouvernementales, on peut aussi examiner les caractéristiques des personnes qui composent celles-ci.

Ainsi, le poste de ministre-président a été occupé par le PS sans discontinuer depuis 1989, à l'exception de la législature 1999-2004, où il est revenu à la Fédération PRL FDF MCC, devenue le MR, et depuis le 14 février 2026, où le poste est occupé par ce dernier. Toutefois, comme trois personnes différentes ont occupé la ministre-présidence entre 1999 et 2004, la Région a connu deux fois plus de ministres-présidents libéraux (quatre) que socialistes (deux). Tous sont des hommes (cf. *infra*).

La représentation des 19 communes

Le territoire de la Région constitue une circonscription électorale unique pour le scrutin régional. Il n'existe aucune disposition légale imposant une quelconque représentation équilibrée des différentes communes de la Région dans les institutions politiques régionales. Il n'est toutefois pas inintéressant d'analyser la représentation des dix-neuf communes au sein de l'exécutif bruxellois, dans la limite des données disponibles. Le tableau 6 présente les communes de rattachement des membres des différents gouvernements, sur la base de la détention d'un mandat communal avant, pendant ou après la participation au gouvernement régional. Il permet de constater qu'aucun élu des communes de Berchem-Sainte-Agathe (25.764 habitants au 1er janvier 2026) ou de Molenbeek-Saint-Jean (98.284 habitants) n'a jamais été ministre ou secrétaire d'État régional depuis 1989. Le fait que certaines personnes – Didier Gosuin, C. Picqué, R. Vervoort ou encore G. Vanhengel [9], notamment – aient siégé dans l'exécutif bruxellois durant plusieurs législatures confère ici mécaniquement une surreprésentation à leurs communes d'origine puisque sont comptabilisées dans le tableau 6 les fonctions occupées et non leurs titulaires. Le tableau 7 présente, par ordre alphabétique, tous les ministres et secrétaires d'État bruxellois, leur affiliation politique, leur commune de naissance et la commune où, le cas échéant, ils ont exercé un mandat communal.

[9] Ces deux derniers proviennent en outre de la même commune : Evere.

Tableau 6. Ventilation des ministres et secrétaires d'État bruxellois par commune (y compris ceux qui prennent ces fonctions en cours de législature)

	Picqué I	Picqué II	Simonet I	de Donnea	Ducarme	Simonet II	Picqué III	Picqué IV	Vervoort I	Vervoort II	Vervoort III	Dilliès	Total
Anderlecht	2	2	2	1	1	2				1			**11**
Auderghem	1	1	1	1	1	1				1			**7**
Berchem-Ste-Agathe													**0**
Bruxelles	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3	2	**15**
Etterbeek	1							1	1				**3**
Evere				1	1	1	1	1	2	2	1		**10**
Forest							1	1	1				**3**
Ganshoren											1	1	**2**
Ixelles								1	1	1			**3**
Jette	1										1		**2**
Koekelberg			1	1	1							1	**4**
Molenbeek-St-Jean													**0**
St-Gilles	1	1	1	1	1	1	1	1			1		**9**
St-Josse-ten-Noode							1	1					**2**
Schaerbeek					1					1	2	1	**5**
Uccle		1	1				1	2	1	1		1	**8**
Watermael-Boitsfort	1												**1**
Woluwe-St-Lambert	1	1											**2**
Woluwe-St-Pierre	1			1	1	1	1	1					**6**
Indéterminée	1	1	1	1	1	1	1	1	1		1	2	**12**

Tableau 7. Ministres et secrétaires d'État bruxellois : commune de naissance et commune où un mandat communal a été exercé

Ministre-président (MP), ministre (M) ou secrétaire d'État (SÉ)	Parti politique	Commune de naissance	Commune de mandat
Anciaux Vic (SÉ)	VU	Boechout (Flandre)	Bruxelles
André Éric (SÉ)	PRL	Charleroi (Wallonie)	Uccle
Ben Hamou Nawal (SÉ)	PS	Bruxelles	Bruxelles
Chabert Jos (M)	CVP/CD&V	Etterbeek	(Meise, Flandre) [1]
Cerexhe Benoît (M)	CDH	Etterbeek	Woluwe-St-Pierre
Clerfayt Bernard (M)	Défi	Uccle	Schaerbeek
Debaets Bianca (SÉ)	CD&V	Eeklo (Flandre)	Ixelles
de Donnea François-Xavier (MP)	PRL	Edegem (Flandre)	Bruxelles
Delathouwer Robert (SÉ)	SP	Etterbeek	Koekelberg
De Lille Bruno (SÉ)	Groen!/Groen	Courtrai (Flandre)	Bruxelles
Désir Georges (M)	FDF	Ans (Wallonie)	Woluwe-St-Lambert
De Smedt Dirk (M)	Open VLD/Anders	Willebroek (Flandre)	–
D'Hoogh Christian (SÉ)	PS	Etterbeek	Anderlecht
Dilliès Boris (MP)	MR	Uccle	Uccle
Doulkeridis Christos (SÉ)	Écolo	Bruxelles	Ixelles
Draps Willem (SÉ)	PRL	Boston (États-Unis)	Woluwe-St-Pierre
Ducarme Daniel (MP)	MR	Liège (Wallonie)	Thuin (Wallonie)/ Schaerbeek
Dupuis Françoise (SÉ)	PS	Uccle	Uccle
Fremault Céline (M)	CDH	Uccle	Uccle
Gatz Sven (M)	Open VLD	Berchem-Ste-Agathe	Jette
Gosuin Didier (SÉ/M)	FDF/Défi	Ixelles	Auderghem
Grijp Rufin (M)	SP	Audenarde (Flandre)	Anderlecht
Grouwels Brigitte (SÉ/M)	CD&V	Hasselt (Flandre)	– [2]
Harmel Dominique (M)	PSC	Liège (Wallonie)	Woluwe-St-Pierre
Hasquin Hervé (M)	PRL	Charleroi (Wallonie)	Charleroi (Wallonie)/ Woluwe-St-Lambert/ Silly (Wallonie)
Henry Audrey (SÉ)	MR	La Louvière (Wallonie)	Schaerbeek
Hotyat Robert (SÉ)	PS	Ixelles	Watermael-Boitsfort
Hublet Laurent (M)	Les Engagés	Bruxelles	–
Hutchinson Alain (SÉ)	PS	Schaerbeek	Saint-Gilles
Huytebroeck Évelyne (M)	Écolo	Etterbeek	Forest
Jodogne Cécile (SÉ)	FDF/Défi	Louvain (Flandre)	Schaerbeek
Kir Emir (SÉ)	PS	Charleroi (Wallonie)	Saint-Josse-ten-Noode
Laanan Fadila (SÉ)	PS	Schaerbeek	Anderlecht
Laaouej Ahmed (M)	PS	Beyne-Heusay (Wallonie)	Koekelberg
Lalieux Karine (SÉ)	PS	Anderlecht	Bruxelles
Madrane Rachid (SÉ)	PS	Bruxelles	Etterbeek
Maron Alain (M)	Écolo	Verviers (Wallonie)	Saint-Gilles
Neyts-Uyttebroeck Annemie (M)	VLD	Ixelles	Bruxelles

Persoons Ans (SÉ)	Vooruit	Anvers (Flandre)	Bruxelles
Picqué Charles (MP)	PS	Etterbeek	Saint-Gilles
Simonet Jacques (MP)	PRL/MR	Watermael-Boitsfort	Anderlecht
Smet Pascal (SÉ/M/SÉ)	SP.A/Vooruit	Haesdonck (Flandre)	Bruxelles
Thys Jean-Louis (M)	PSC	Jette	Jette
Tomas Éric (SÉ/M)	PS	Uccle	Anderlecht
Trachte Barbara (SÉ)	Écolo	Schaerbeek	Schaerbeek
Van den Brandt Elke (M)	Groen	Borgerhout (Flandre)	Ganshoren
van Eyll Didier (SÉ)	FDF	Les Waleffes (Wallonie)	Etterbeek
Vanhengel Guy (M)	VLD/Open VLD	Bruxelles	Evere
Vanraes Jean-Luc (M)	Open VLD	Ypres (Flandre)	Uccle
Vervoort Rudi (MP)	PS	Berchem-Ste-Agathe	Evere

[1] Jos Chabert a été échevin dans la commune de Meise avant de poursuivre sa carrière politique en Région bruxelloise, où il n'a pas exercé de mandat communal.

[2] Brigitte Grouwels a été candidate aux élections communales à Bruxelles en 2024 mais n'a pas été élue.

Sans surprise, c'est la Ville de Bruxelles, la plus peuplée des dix-neuf communes (198.005 habitants au 1er janvier 2026), qui a livré le plus grand nombre de ministres ou secrétaires d'État régionaux : 8 ; c'est aussi la seule commune à avoir disposé d'au moins un représentant sous chaque législature [10]. La capitale a en outre livré un ministre-président : F.-X. de Donnea, devenu ministre-président après avoir perdu le mayorat de Bruxelles dans la foulée des élections communales du 8 octobre 2000. Les communes très peuplées d'Anderlecht (129.220), de Schaerbeek (127.409) et d'Uccle (87.290) ont livré chacune cinq ministres ou secrétaires d'État. En revanche, aucun élu de la grosse commune de Molenbeek-Saint-Jean n'a jamais été membre de l'exécutif régional [11]. Cinq des six communes dont sont issus les ministres-présidents successifs figurent aussi parmi les communes le plus souvent représentées au sein du pouvoir exécutif bruxellois : Anderlecht, Bruxelles, Evere, Saint-Gilles et Uccle. Les communes du nord-ouest de la Région que sont Berchem-Sainte-Agathe, Ganshoren, Jette, Koekelberg et Molenbeek-Saint-Jean sont assez peu représentées dans ce décompte, avec seulement quatre ministres et un secrétaire d'État provenant de ces communes depuis 1989.

La commune de naissance ne dit rien de la commune de résidence des élus ou de leur famille au sein de la Région puisqu'elle dépend notamment de l'implantation ou non d'une maternité sur son territoire. Elle donne toutefois une indication à propos d'une origine extrarégionale des membres de l'exécutif bruxellois. De façon peut-être inattendue dans une région aussi cosmopolite, un seul d'entre eux est né à l'étranger :

---

[10] Par suite de la démission de V. Anciaux (VU, le 21 novembre 1997) et d'Annemie Neyts-Uyttebroeck (VLD, le 11 octobre 2000) avant le terme des gouvernements Picqué II et Simonet I, et en raison de l'arrivée de Pascal Smet (SP.A, le 15 septembre 2003) après le début du gouvernement Ducarme, cette présence n'a pas été tout à fait continue.

[11] Notons cependant que Philippe Moureaux, conseiller communal de Molenbeek-Saint-Jean à partir de 1983 et bourgmestre de cette commune de 1992 à 2012, a été ministre de la Région bruxelloise et des Réformes institutionnelles au sein du gouvernement (national) Martens VIII, soit juste avant la mise sur pied du premier exécutif régional bruxellois. De plus, il a présidé la fédération bruxelloise du PS de 1993 à 2010, poste qui lui conférait une influence non négligeable sur la vie politique régionale.

le libéral Willem Draps, à Boston aux États-Unis. Plus nombreux sont les ministres et secrétaires d'État nés en Flandre ou en Wallonie : tel est le cas pour 22 d'entre eux, soit 44 %. La proportion est toutefois beaucoup plus élevée chez les néerlandophones : 10 sur les 15 ministres ou secrétaires d'État néerlandophones, soit les deux tiers, sont nés en Flandre, tandis que seuls 12 des 34 francophones (soit environ un tiers, compte non tenu de W. Draps) sont nés dans une autre Région du pays ; pour 2 d'entre eux, il s'agit de la Flandre.

L'équilibre de genre

L'équipe dirigée par B. Dilliès se compose d'autant de femmes que d'hommes : 4 de part et d'autre. Toutefois, on observe qu'il y a 4 ministres masculins pour 1 femme, les 3 postes de secrétaires d'État étant occupés par des femmes. Au total des ministres et secrétaires d'État, la parité n'avait été atteinte qu'à deux reprises par le passé : l'exécutif Vervoort II était lui aussi composé de 4 hommes et de 1 femme ministres et de 3 femmes secrétaires d'État ; son successeur, Vervoort III, a connu la même configuration à partir de la dernière année de la législature, à la suite de la démission du secrétaire d'État Pascal Smet et de son remplacement par Ans Persoons en juin 2023.

Sur les douze gouvernements bruxellois, comptant ensemble 65 postes de ministres, 54 ont été occupés par des hommes. Les deux premiers gouvernements bruxellois étaient exclusivement masculins. La première femme à y occuper une fonction a été Annemie Neyts-Uyttebroeck (VLD), ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures dans le gouvernement Simonet I. Elle a toutefois démissionné le 11 octobre 2000 pour intégrer le gouvernement fédéral et a été remplacée par un homme, G. Vanhengel, dans le gouvernement de Donnea. Ni ce dernier, ni aucun des deux derniers gouvernements qui lui ont succédé au cours de la suite de la législature 1999-2004 n'a compris de femme, et ce alors même qu'a été introduite dans la Constitution en 2002 une disposition prévoyant que tous les gouvernements (fédéral et des entités fédérées) doivent compter des personnes de sexe différent.

Ce n'est qu'à partir du gouvernement Picqué III, installé le 19 juillet 2004, que davantage de femmes ont commencé à intégrer des fonctions exécutives régionales à Bruxelles. Le tableau 8 présente le nombre de ministres et de secrétaires d'État de chaque genre, avec ventilation linguistique, et le ratio entre les femmes et les hommes au sein des collèges de la Commission communautaire française (COCOF) et de la Commission communautaire flamande (VGC). Ce tableau indique que, même depuis 2004, les femmes demeurent globalement minoritaires au sein des exécutifs bruxellois qui se succèdent – en cela, le cas bruxellois ne se distingue guère des gouvernements des autres entités fédérées [12]. Ce tableau fait aussi apparaître la différence de statut entre hommes et femmes : aucun exécutif bruxellois n'a, à ce jour, été dirigé par une femme, et leur proportion est supérieure parmi les mandats de secrétaire d'État (11 sur 41, soit 26,8 %) que parmi ceux de ministre (11 sur 65, soit 16,9 %).

---

[12] Cf. C. ISTASSE, « Les législations visant à favoriser la participation politique des femmes : évolutions et effets (1994-2022) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2557-2558-2559, 2022, p. 78-103.

Tableau 8. Répartition des ministres et secrétaires d'État par genre, avec ventilation linguistique

Gouvernement	Membres francophones				Membres néerlandophones				COCOF	VGC
	Ministres		Secrétaires d'État		Ministres		Secrétaires d'État		ratio F/H	ratio F/H
	F	H	F	H	F	H	F	H		
Picqué I	0	3	0	2	0	2	0	1	0/5	0/3
Picqué II	0	3	0	2	0	2	0	1	0/5	0/3
Simonet I	0	3	0	2	1	1	0	1	0/5	1/3
de Donnea	0	3	0	2	0	2	0	1	0/5	0/3
Ducarme	0	3	0	2	0	2	0	1	0/5	0/3
Simonet II	0	3	0	2	2	0	1	0	0/5	0/3
Picqué III	2	1	1	1	2	0	0	1	2/5	1/3
Picqué IV	2 [1]	1	2	0	1	1	1	0	1/5 [1]	1/3
Vervoort I	1	2	2	0	1	1	1	0	2/5	1/3
Vervoort II	2	2	2	0	0	2	1	0	3/5	1/3
Vervoort III	0	3	2	0	1	1	0	1 [2]	2/5	1/3 [2]
Dilliès	0	3	2	0	1	1	1	0	2/5	2/3
Total	**5**	**31**	**7**	**17**	**5**	**19**	**3**	**9**		

[1] Le 8 mars 2013, Benoît Cerexhe a cédé son portefeuille ministériel à Céline Fremault. Pour la première fois, le gouvernement bruxellois a alors compté 3 femmes ministres pour 2 hommes. Cette situation a pris fin un peu plus d'un an après, le 20 juillet 2014.

[2] Le 22 juin 2023, Ans Persoons est devenue secrétaire d'État en remplacement de Pascal Smet.

Les collèges de la COCOF et de la VGC sont constitués de l'ensemble des ministres et secrétaires d'État régionaux respectivement francophones et néerlandophones [13]. Ne comprenant qu'une seule femme jusqu'en 2004 (A. Neyts-Uyttebroeck, cf. *supra*), ils en comptent depuis lors entre un cinquième et deux tiers. Le collège de la COCOF a compté une majorité de femmes (3/5) de 2014 à 2019, et celui de la VGC comprend une majorité de femmes (2/3) depuis juin 2023. Si la ministre-présidence du gouvernement régional a toujours été occupée par un homme, la présidence du collège de la COCOF a été assurée à deux reprises par une femme : Fadila Laanan (PS) pendant la législature 2014-2019 et Barbara Trachte (Écolo) de 2019 à 2026. Le collège de la VGC est présidé par une femme, Elke Van den Brandt, depuis 2019.

Le collège réuni de la COCOM, lui, ne se compose que des ministres du gouvernement régional. Aussi la composition de l'organe exécutif de la COCOM est-elle particulièrement déséquilibrée au niveau du genre : avant 2004, il n'a compté qu'une

[13] Initialement, l'article 60 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises prévoyait que seuls les deux ministres francophones et néerlandophones formaient ces deux collèges. Le ministre-président et les deux secrétaires d'État francophones ont rejoint les deux ministres francophones pour compléter le collège de la COCOF à partir du 6 octobre 1993, afin d'assurer la gestion par la COCOF des matières dont l'exercice lui a été transféré par la Communauté française, tandis que le secrétaire d'État néerlandophone a intégré le collège de la VGC à partir du 29 novembre 1993. Au préalable, l'article 60 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 a été adapté par l'article 77 de la loi spéciale du 16 juillet 1993 visant à achever la structure fédérale de l'État (*Moniteur belge*, 20 juillet 1993).

seule femme (A. Neyts-Uyttebroeck dans le gouvernement Simonet I). Depuis, la configuration est celle de 1 femme pour 4 hommes, à l'exception du collège réuni constitué des membres du gouvernement Picqué IV, qui comprenait 2 femmes (Évelyne Huytebroeck (Écolo) et Brigitte Grouwels (CD&V)), puis 3 après le remplacement de Benoît Cerexhe par Céline Fremault (CDH), configuration qui s'est poursuivie avec les mêmes protagonistes de mai 2013 à juillet 2014 sous la présidence de R. Vervoort.

Les « doubles casquettes »

Enfin, la loi permet à un ministre du gouvernement bruxellois d'être simultanément ministre au sein du gouvernement de la Communauté flamande ou de la Communauté française. Il faut noter qu'un ministre bruxellois membre du gouvernement de la Communauté flamande ne participe pas aux délibérations du gouvernement flamand lorsque celui-ci traite de matières relevant de la Région flamande. Cela explique peut-être que le cas ne se soit produit qu'à deux reprises, et à chaque fois brièvement : durant la législature 1999-2004, Guy Vanhengel (VLD), ministre régional du gouvernement de Donnea, est devenu ministre flamand, en charge des Sports et des Affaires bruxelloises, durant une petite année au sein du gouvernement flamand Dewael (VLD/SP.A/Agalev/VU-ID) ; son successeur au niveau bruxellois, Sven Gatz (Open VLD), était encore ministre flamand dans le gouvernement flamand en affaires courantes dirigé par Liesbeth Homans (N-VA/CD&V/Open VLD) quand il a intégré le gouvernement régional Vervoort III, le 18 juillet 2019, et ce cumul a duré jusqu'à la mise en place, le 2 octobre, d'un nouveau gouvernement flamand.

Du côté francophone, un tel cumul s'est produit un peu plus souvent, et il a toujours été le fait du ministre-président : après avoir pris la tête du gouvernement bruxellois le 14 février 2026, Boris Dilliès a intégré le gouvernement de la Communauté française le 4 mars 2026, y devenant ministre de la Recherche. Cette arrivée a permis à Adrien Dolimont, ministre-président du gouvernement wallon, de se retirer du gouvernement de la Communauté française. Sa nomination *in extremis* au sein de ce dernier avait été dictée, lors de la mise en place du gouvernement Degryse, par l'interdiction décrétale pour le gouvernement de la Communauté française de compter plus de deux tiers de membres du même sexe (dispositif qui renforce l'obligation constitutionnelle de mixité évoquée *supra*). Un tel cumul dispose de deux précédents du côté francophone. En juin 1995, Charles Picqué a été reconduit dans ses fonctions de ministre-président bruxellois ; simultanément, il est également devenu ministre de la Culture et de l'Éducation permanente dans le second gouvernement de la Communauté française dirigé par Laurette Onkelinx (PS/PSC). Il est à noter qu'en juillet 1989, lorsqu'il était devenu le premier ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale, C. Picqué avait préalablement démissionné du poste de ministre des Affaires sociales et de la Santé qu'il occupait alors au sein du gouvernement de la Communauté française. Le 6 juin 2003, Daniel Ducarme a quitté la présidence du MR pour prendre la tête du gouvernement bruxellois et devenir, au sein du gouvernement de la Communauté française, ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel ; rattrapé par des soucis avec le fisc, il a démissionné de ces deux fonctions le 12 février 2004.

Conclusion : des dynamiques propres à la Région de Bruxelles-Capitale ?

Les institutions bruxelloises présentent un modèle original et complexe, structuré autour de, et par, la question linguistique : les Commissions communautaires française (COCOF), flamande (VGC) et commune (COCOM) gèrent – avec des niveaux de compétence différents, et à côté des Communautés française et flamande – des matières communautaires ; les députés sont répartis en deux groupes linguistiques et, depuis 2004, sont élus dans des collèges différents ; le gouvernement doit nécessairement disposer d'une majorité au sein de chacun de ces groupes et la parité linguistique y est de mise (le ministre-président n'entrant pas en ligne de compte dans ce calcul, qui ne porte que sur les autres ministres). Tout naturellement, il découle du modèle institutionnel une vie politique elle aussi structurée autour de cet axe linguistique. À de rares exceptions près, les partis qui l'animent sont les mêmes qu'en Flandre et en Wallonie, et on constate volontiers l'influence de questions politiques suprarégionales sur la vie politique bruxelloise, particulièrement lors de la constitution des gouvernements, qui s'opère traditionnellement de manière distincte, par groupe linguistique, dans un premier temps. Le caractère communautaire plutôt que régional des partis trouve une illustration dans l'analyse de l'origine des mandataires menée ici : le fait que deux tiers des membres néerlandophones des exécutifs bruxellois soient nés en dehors de la Région suggère un lien fort avec la vie politique flamande. Toutefois, d'autres constats posés dans la présente analyse suggèrent aussi l'existence d'une dynamique propre à la Région : ainsi, jamais, durant son histoire, celle-ci n'a été gouvernée par une coalition symétrique à celles observées dans les autres entités fédérées ou au niveau fédéral. En cela, le gouvernement Dilliès, première heptapartite de l'histoire de la Région, ne constitue donc nullement une rupture.

Pour citer cet article : Caroline SÄGESSER, « Les gouvernements de la Région de Bruxelles-Capitale (1989-2026) », *Les @nalyses du CRISP en ligne*, 14 avril 2026, www.crisp.be.